

### Nouveau projet de territoire

---

11 octobre 2011



mesnardandre@wanadoo.fr

### Contribution d'André-Hubert MESNARD

#### Ma ville Demain "Le temps des idées"

Remarques et interrogations sur "le projet de territoire 2030"

La commande de Nantes Métropole au Conseil de Développement n'est pas seulement un simple appel d'offre à des "idées" sur notre ville demain et sur notre vie en ville d'ici à 2030. Ce n'est pas une simple réflexion sur les stratégies, les enjeux, les formes, les objectifs de la vie en ville. C'est à un « projet de territoire » que l'on nous demande de participer. Notre travail et nos propositions doivent donc devenir plus précis tout en s'inscrivant dans le cadre de « Ma ville demain ».

Quel projet ? Pour quel territoire ? Pour qui ? Et dans quel but ? Et dans quel contexte environnemental, politique et culturel ? Ce sont quelques unes des questions posées.

#### Le contexte et ses contraintes

Le contexte politique n'est pas négociable, c'est celui de notre constitution et de notre culture. La conscience du contexte environnemental est plus récente, mais elle est de plus en plus forte, même si ses implications ne sont pas vraiment encore prises en compte au niveau de l'économie et de l'action individuelle et collective. **Il s'agit de l'empreinte écologique de toute activité, de toute vie, sur tout le territoire, local et global.** Or, c'est maintenant prouvé et quantifié, en matière de production de CO2 et d'effets de serre, la production, l'acquisition et la consommation des "biens" ont une empreinte écologique encore supérieure aux transports et au logement. Il convient donc de rechercher l'économie d'énergie de toutes les façons et à tous les niveaux. L'évaluation de l'effet de serre en équivalents hectares globaux par les calculs de l'empreinte écologique prouve bien la dimension territoriale de la question.

## **De quels projets s'agit-il ?**

Les projets publics tout d'abord, plus faciles à quantifier et à contrôler, mais aussi les projets privés, des particuliers, des entreprises, des groupes. Cela comprend les équipements (infrastructures et super structures), les entreprises, les commerces, les services publics et privés. Leur implantation territoriale peut être suivie et éventuellement contrôlée, encadrée ou accompagnée par les pouvoirs publics. Le logement et les services à la population tiennent une place essentielle dans ces projets, ainsi que l'emploi. Ils sont prioritaires dans les politiques publiques.

## **Quels territoires ?**

Qui dit politique publique parle nécessairement de collectivités, d'entités, de procédures et d'institutions politiques œuvrant sur des territoires de compétences. Parle t-on de communes, d'agglomérations diverses, de "pôles métropolitains", de réseaux de villes, du département, de la région...? L'aire urbaine quant à elle est une réalité géographique, économique, statistique, mais ce n'est pas un territoire portant une politique publique. Il faut donc clarifier les relations et les rôles de tous les territoires étudiés pour décider, volontairement, de leur évolution.

## **Quelle gouvernance politique recherchons-nous ?**

Décentralisation ? Aménagement du territoire, régional ou national ? Redistribution des territoires et des compétences ? Quelle démocratie territoriale (directe, représentative, participative...) ?

## **Pour quelle population ?**

Démographie constatée, mais aussi souhaitée. Actifs, jeunes, seniors, familles, intergénérationnel,... quelle part pour chaque catégorie ?

## **Et pour une population vivant comment ?**

Proximité, densification et comment ? Mobilité, parcours résidentiels... Partage du temps entre loisirs, culture, sport, travail, famille.

## **Quelle solidarité ?**

Services publics de proximité (avec quels modes de gestion ?), mutualités, famille, associations...

## **Dans quel but ?**

La limitation de l'effet de serre et de l'empreinte écologique est un but global et commun, mais c'est plutôt une contrainte, une donnée de base, non négociable à terme. Au-delà, et en plus de l'environnement, le but final des politiques publiques ne peut être que **la recherche du bien-être** des individus, des familles, des groupes, des quartiers, des entreprises, des ethnies et des peuples...

Ce "bien être" inclut le confort, la tranquillité, la sécurité, l'emploi, la connaissance, la communication, la formation, l'évolution, la liberté d'aller et de venir, la reconnaissance identitaire... Le "bien être" suppose aussi, bien évidemment, la santé.

## **De quels outils disposons-nous dans la recherche et la réalisation de notre projet de territoire ?**

Rien ne sera possible sans une volonté d'éducation et de formation de la jeunesse et de l'ensemble de la population. Formation à la connaissance, mais aussi à l'innovation et à l'esprit d'entreprise, à la communication et à la tolérance, inspirées par les valeurs humanistes et civiques fondamentales. C'est ensuite que l'on pourra rechercher la synergie des citoyens et des acteurs, de tous les acteurs, de la vie sociale.

### **Au niveau des pouvoirs publics et des politiques publiques**

Les outils de la mise en musique et de la mise en ordre du projet territorial, au niveau de chaque collectivité, sont à chercher dans **la planification et la programmation**, qu'il convient de réinventer, en temps de crise, sans tuer pour autant, l'esprit d'initiative. La planification territoriale vise à ne pas faire n'importe quoi, n'importe où, et n'importe quand, au gré des opportunités financières, foncières et... électorales. Cela ne se conçoit qu'en synergie avec les acteurs de la vie économique et sociale les plus représentatifs. Cette planification territoriale sera nécessairement complétée par une programmation financière et quantitative de l'action des acteurs publics et privés, coordonnés. Mais bien entendu cela appelle une reprise en main nationale, régionale, locale, et d'abord européenne de notre avenir économique, financier et politique.

Ceci nous échappe actuellement grandement.

Mais Il n'y aura pas de planification territoriale, ni de programmation financière de l'action publique, ou des investissements privés, qui tiennent la route sans **une maîtrise foncière urbaine et péri-urbaine suffisante**. C'est par l'acquisition publique des sols longtemps à l'avance, et l'encadrement réglementaire de leur affectation que l'on rendra possible le développement, l'évolution, les choix, l'innovation, et l'ensemble des actions à venir, et souvent actuellement imprévues. Sans quoi il y aura gaspillage, mitage du territoire, recul des espaces agricoles et des réserves naturelles. Sans une politique foncière suffisante, et favorable à la mixité sociale, il y aura de plus accentuation de la ségrégation spatiale actuelle entre riches et pauvres, par le marché, et la solidarité ne sera pas possible.

Voilà bien des questions à poser, banales et primordiales, pour l'élaboration d'un projet de territoire pour « ma ville demain ».